

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/19

<p>Date Convocation 18/02/2025</p> <p>Date Affichage 18/02/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice 27- présents 17- procurations 04- absents 06	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p>ABSENTS 6 : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	--

BOURSES BNSSA 2025

Rapporteur : Brigitte GIGOU

En 2021, la commune a conventionné avec la Ligue Française de Natation pour la mise à disposition d'un bassin mobile de natation. Ce partenariat s'est avéré très constructif et a amené la collectivité et la Ligue à le reconduire en 2024.

Un des premiers axes de travail est la formation par la ligue de jeunes au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

La ligue propose à la commune de former des jeunes insulaires à ce brevet dans le cadre de stages organisés par l'association Vendée Sauvetage Côtier.

Ils durent huit jours et coûtent 690 € (gîte et couvert compris).

Afin d'une part, d'inciter de jeunes insulaires à effectuer cette formation et obtenir le BNSSA, et d'autre part de créer un vivier de maîtres-nageurs sauveteurs pour surveiller la plage des vieilles en été, il est proposé d'attribuer en 2025 une bourse de 500 € pour trois jeunes intéressés par cette formation.

En contrepartie, chaque bénéficiaire s'engage à travailler un été (juillet et août) pour la collectivité en qualité de maître-nageur sauveteur.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le ~~Conseil municipal à l'unanimité~~
(20 POUR) :**

- **ATTRIBUE** en 2025 3 bourses de 500 € pour des stages de formation au BNSSA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU